



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 69

Votants : 73 (dont 4 procurations)

N°34

OBJET :

APPORT DE
SURFACE
FONCIERE
DU
BUDGET
« IMMOBILIERS
D'ENTREPRISES »
AU
BUDGET
« TRANSPORTS EN
COMMUN »

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 2 JAN. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 2 JAN. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (de la délibération n°1 à la délibération n°31 et de la délibération n°33 à la délibération n°47) - C. BENOIT (à partir de la délibération n°32) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS - R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et de la délibération n°19 à la délibération n°47) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la délibération n°10 et de la délibération n°13 à la délibération n°39) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°28 et de la délibération n°30 à la délibération n°47) – MC. VALLAT – M. MORGAND – JM. BOUREL - N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – F. BOFFETY – M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET (à partir de la délibération n°2) – C. MALHURET – G. MAQUIN (à partir de la délibération n°2) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°2) – YJ. BIGNON - B. KADJAN - MC. STEYER – JJ. MARMOL - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme C. BENOIT à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°31), Vice-Présidente.

Mme et M. J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - JM. LAZZERINI à JD. BARRAUD – M. CHARASSE à G. DURANTET – Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. MINARD – J. JOANNET, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2242-3,

Vu les instructions budgétaires M14 et M43,

Vu les statuts de Vichy Communauté, communauté d'agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial,

Vu la délibération n°14 du 20 septembre 2007 donnant mandat au Président pour acquérir un terrain et vingt bâtiments sur le site des Graves,

Vu la délibération n°3 du 11 mai 2007 relative à la conception et construction d'un dépôt d'autobus sur la commune de Cusset,

Considérant l'acte de vente en date du 17 juillet 2015 portant acquisition par la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier de la propriété mentionnée précédemment située 6 et 8 Boulevard d'Alsace Lorraine à CUSSET (03300) sur les parcelles cadastrées CM 183, CM 215, CM 221, CM 222, CM 226 et CM 230 pour un montant de 500 000 €,

Considérant que cette acquisition a été comptabilisée sur le budget annexe « Immobiliers d'entreprises » de la communauté d'agglomération,

Considérant le projet de construction d'un dépôt d'autobus sur une partie de la propriété susmentionnée, correspondant à la parcelle cadastrée CM 215, nécessitant une surface de 10 190 m² représentant 31% de la surface commercialisable, dont le prix de cession est estimé à 137 565 €, ainsi qu'une utilisation de la voirie à hauteur du même pourcentage de surface estimée à 71 571 €,

Considérant que les investissements relatifs à la construction de ce dépôt d'autobus vont être comptabilisés sur le budget annexe « Transports en communs » de même que les charges et produits liés à son exploitation,

Considérant la nécessité de transférer la propriété de la surface foncière correspondant au dépôt d'autobus et aux voiries associées du budget annexe « Immobiliers d'entreprises » au budget annexe « Transports en commun »,

Considérant que ce transfert ne nécessite aucun flux financier ni prévision budgétaire, et que ce transfert sera acté dans le bilan des budgets concernés par opérations d'ordre non budgétaires,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la remise en apport de la surface foncière précitée du budget annexe « Immobiliers d'entreprises »,
- D'accepter cet apport sur le budget annexe « Transports en communs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver ces propositions,
- De charger M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 décembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 34 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - APPORT DE SURFACE FONCIERE DU BUDGET IMMOBILIERS
D'ENTREPRISES AU BUDGET TRANSPORTS EN COMLUN

.....
Date de décision: 20/12/2017

Date de réception de l'accusé 02/01/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20DEC2017_34

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171220-20DEC2017_34-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 34.pdf (99_DE-003-240300426-20171220-20DEC2017_34-DE-
1-1_1.pdf)